



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 4 novembre 2021

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 10 NOV. 2021
et publié le : 10 NOV. 2021 est exécutoire.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi 4 novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES

TITULAIRES

REPLACANTS

ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	Remplacé par Roger PORTMANN
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Pouvoir à Patrick BIGOT
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	Absent
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Serge AUDONNET Pouvoir à Francis BLONDIEAU
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Absente Excusée Pouvoir à Didier DEVASSINE Excusée
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	Remplacé par Gérard MARTEAU
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 34

Secrétaire de séance : Madame Clarisse DULUC

Date de la convocation : 27 octobre 2021
Date de l'affichage : 27 octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20211104-20211104ODJ-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 4 novembre 2021

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 29 septembre 2021
2. Application du régime fiscal de Fiscalité Professionnel Unique (FPU) à Cœur de France
3. Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)



Le Président

Daniel BÔNE



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 4 novembre 2021

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'Etat le 08 NOV 2021
et publié le 08 NOV 2021 est exécutoire.

Question n° 1
Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire
du mercredi 29 septembre 2021

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi 4 novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	Remplacé par Roger PORTMANN
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Pouvoir à Patrick BIGOT
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	Absent
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Serge AUDONNET Pouvoir à Francis BLONDIEAU
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Absente Excusée Pouvoir à Didier DEVASSINE Excusée
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	Remplacé par Gérard MARTEAU
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 34

Secrétaire de séance : Madame Clarisse DULUC

Date de la convocation : 27 octobre 2021
Date de l'affichage : 27 octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20211104-20211104-Quest1-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 4 novembre 2021

Question n° 1
Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire
du mercredi 29 septembre 2021

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-36,

le procès-verbal de la séance du mercredi 29 septembre 2021 (*joint à la synthèse*) est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

adopte le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du
mercredi 29 septembre 2021 (*ci-joint*).

 Le Président
Daniel BONE



Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 29 septembre 2021 à 18 h

Ordre du jour Inscription d'une question supplémentaire Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du Pays Berry Saint-Amandois – Bilan de mi-parcours

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte l'inscription à l'ordre du jour de ce dossier supplémentaire.**

Question n° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 30 juin 2021

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 36 pour,
1 abstention (Gérard MARTEAU),
adopte le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du mercredi 30 juin 2021.**

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

**Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication des
décisions prises.**

Question n° 3a

Statuts : Mise en conformité

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote les nouveaux statuts de Cœur de France mis à jour**
- autorise la notification de la présente délibération et les statuts annexés aux maires de
chacune des communes membres, les conseils municipaux disposant d'un délai de trois
mois à compter de cette notification pour se prononcer sur la modification,**
- demande à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la
modification des statuts.**

Question n° 3b

Statuts : Définition de l'intérêt communautaire de la voirie et de l'éclairage public

Monsieur Daniel BÔNE explique que le système des fonds de concours, dans lequel la communauté de communes et les communes financent chacune 50 % du reste à charge des travaux, n'est pas satisfaisant.

En effet, quand la communauté de communes entretient une voirie, elle en paye la moitié et la commune autant, alors que lorsque la commune fait une voirie qui n'est pas d'intérêt communautaire, elle peut obtenir 50 % de subventions. Ce modèle est plus intéressant que de faire un fonds de concours.

Madame Jacqueline CHAMPION souligne que bien que la petite enfance et le scolaire ne relèvent pas des compétences communautaires, à Saint-Amand-Montrond, la voirie des deux collèges et deux lycées, largement emprunté, aurait mérité d'avantage d'attention.

Monsieur Pascal AUPY répond qu'il faut que les travaux réalisés par la communauté de communes restent dans l'intérêt communautaire. Le critère n'est pas l'état des routes mais son intérêt pour les 19 communes.

Madame Edith MICHELIC s'étonne que la route inscrite pour sa commune soit une route qui a déjà été refaite par la communauté de communes.

Monsieur Pascal AUPY lui répond que l'une des routes qu'elle propose d'ajouter à l'intérêt communautaire n'est pas dans le domaine public.

Monsieur Pascal COLLIN et Madame Michelle RIVET confirment que des solutions alternatives existent pour le financement des routes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 32 pour, 5 abstentions (Alain ANDRIAU, Isabelle CHAPUT, Florence COMBES, Raphaël FOSSET, Jean-Claude LAUNAY) et 1 contre (Édith MICHELIC),

vote l'intérêt communautaire de la voirie et de l'éclairage public.

Question n° 4

Fiscalité Professionnelle Unique - FPU

Monsieur Daniel BÔNE présente le système de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Il explique que, la communauté de communes doit équilibrer son budget et que c'est son rôle de président de proposer des évolutions permettant d'exercer les compétences en fonction des ressources.

L'objectif est qu'en 2026, l'EPCI soit revenu dans un état de fonctionnement positif et en progression, pour que ceux qui seront là au mandat suivant puissent travailler dans de bonnes conditions.

Francis BLONDIEAU, favorable à la FPU, souligne qu'il faut être vigilant sur l'année de référence pour l'attribution de compensation. En effet, si la CDC se développe, elle va gagner de l'argent et les communes n'en gagneront pas. A l'inverse, si des entreprises « boivent le bouillon », elle aura moins de recettes et les communes garderont les leurs ; la perte sera alors pour la CDC. Mais, c'est aussi, ce qui va créer un esprit de territoire solidaire.

Madame Michelle RIVET explique que l'on met en pratique le fait d'avoir une compétence économique commune.

Madame Marie BLASQUEZ questionne l'impact pour les entreprises.

Monsieur Daniel BÔNE lui répond que la plupart du temps, les écarts sont relativement faibles. Il a conclu que la problématique est simple : passer à la FPU, c'est croire en l'avenir et avoir confiance les uns envers les autres.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de l'information faite aux élus de Cœur de France concernant la fiscalité professionnelle unique – FPU.

Question n° 5

Convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de certificats d'économie d'énergie avec la commune d'Orval

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Président, à signer la convention d'habilitation pour le dépôt en groupement de certificats d'économie d'énergie avec la commune d'Orval.

Question n° 6a

Ressources humaines Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte la modification du tableau des effectifs,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 6b

Ressources humaines Convention entre la commune de Saint-Amand-Montrond et Cœur de France relative au reversement d'une partie de la subvention liée au poste de Manager de commerce

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention relative au reversement de la moitié de la subvention, soit 20 000 € au total.

Question n° 7a

Instauration du droit de préemption urbain et délégation aux communes membres

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'institution du Droit de Prémption Urbain dans l'ensemble des secteurs suivants, tels que définis dans le dossier du PLUi-H approuvé et présentés dans le plan annexé à la présente délibération :**
 - zones urbaines (U)
 - zones à urbaniser (1AU)
- **Délègue aux communes membres l'exercice du Droit de Prémption Urbain en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération**

Question n° 7b

Déclaration préalable relative au ravalement de façade

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'instauration du dépôt obligatoire d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade, de tout ou partie de bâtiment, sur l'ensemble du territoire intercommunal
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Question n° 7c

Déclaration préalable pour la modification et l'édification des clôtures

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'instauration du dépôt obligatoire d'une déclaration préalable en cas d'édification ou de modification de clôture sur le territoire de la Communauté de communes
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Question n° 7d

PLUi-H : avenant à la convention associant le Centre de gestion de la route du Département du Cher à l'enquête publique

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention associant le Centre de gestion de la route du département du Cher à l'enquête publique du PLUi-H.

Question n° 8

Station d'épuration de Saint-Amand-Montrond Acquisition des parcelles de la future station d'épuration

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- acquérir les parcelles cadastrées sections K 166, K 167, K 180 et K 181, sises avenue du Général de Gaulle à Saint-Amand-Montrond, d'une superficie de 24 446 m², au prix de 0,78 € le m², soit un montant total de 19 067,88 €,
- signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

Question n° 9

Renouvellement de la signalisation d'animation sur l'A71 par APRR

Madame Jennifer TIXIER trouve que c'est « scandaleux de faire payer les communes, quand on sait le beurre que se font les sociétés d'autoroute ».

Monsieur Patrick BIGOT ajoute « on a juste à payer ».

Monsieur Daniel BÔNE explique que cela a été dit en conférence des Maires, mais que l'on est totalement pris en otage, si on veut ces panneaux pour promouvoir notre territoire.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité de voix, 19 pour, 7 contre (Charles ADOLPH, Patrick BIGOT, Yann CADIER, Roger DAGHER, Franck DAUMIN, Édith MICHELIC, Jennifer TIXIER), 12 abstentions (Alain ANDRIAU, Philippe AUZON, Marie BLASQUEZ, Francis BLONDIEAU, Isabelle CHAPUT, Florence COMBES, Françoise GONNET, Marie-Claude JULIEN, Gérard MARTEAU, Michelle RIVET),

accepte de prendre en charge la participation de Cœur de France au renouvellement de la signalisation d'animation touristique sur l'A71, pour un montant de 42 667 €, part de la communauté de communes.

Question n° 10

Saint-Jacques à vélo Plan de financement des travaux de signalisation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Question n° 11

Étude de positionnement et d'image pour construire une destination touristique : plan de financement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le plan de financement présenté,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention FEADER dans le cadre des fonds LEADER et à signer tous les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.**

Question n° 12

Modification du règlement budgétaire et financier

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la modification du règlement budgétaire et financier, par l'ajout du budget annexe « zones d'activités », dans le paragraphe II.

Question n° 13

Maison de santé pluridisciplinaire validation du plan de financement

Madame Jennifer TIXIER demande quels sont les professionnels qui seront dans la maison de santé.

Madame Clarisse DULUC lui donne la liste.

Madame Jennifer TIXIER estime que c'est catastrophique de n'avoir que deux médecins, au vu des besoins.

Monsieur Daniel BÔNE lui assure que c'est le premier problème sur lequel on se penche et qu'un travail est prévue avec le Pays Berry Saint-Amandois, dans le cadre du contrat local de santé.

Monsieur Francis BLONDIEAU souligne que la maison de santé, est une institution qui appelle les vocations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le plan de financement présenté,**
- **autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers des demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.**

Question n° 14

Admissions en non-valeur pour la redevance des ordures ménagères

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les admissions en non-valeur pour créances éteintes concernant la redevance des ordures ménagères, d'un montant total de 1 830,31 €.

Question n° 15

Contentieux Rochette Reprise de provision

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la reprise de provision, constituée dans le cadre du contentieux avec l'entreprise Rochette, à hauteur de 50 000 €.

Question n° 16a

Décision modificative n° 2/2021 Budget principal

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative budgétaire n° 2 de l'exercice 2021 du budget principal.

Question n° 16b

Décision modificative n° 2/2021 Budget annexe « assainissement »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative budgétaire n° 2 de l'exercice 2021 du budget annexe « assainissement ».

Question n° 16c

Décision modificative n° 2/2021 Budget annexe « gestion du tourisme »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative budgétaire n° 2 de l'exercice 2021 du budget annexe « gestion du tourisme ».

Question supplémentaire

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du Pays Berry Saint-Amandois – Bilan de mi-parcours

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **valide le bilan de mi-parcours du CRST du Pays Berry Saint-Amandois,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.**



Séance du jeudi 4 novembre 2021

Question n° 2
Application du régime fiscal de Fiscalité Professionnel Unique (FPU) à
Cœur de France

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi 4 novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	Remplacé par Roger PORTMANN
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Pouvoir à Patrick BIGOT
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	Absent
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Serge AUDONNET Pouvoir à Francis BLONDIEAU
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Absente Excusée Pouvoir à Didier DEVASSINE Excusée
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	Remplacé par Gérard MARTEAU
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 34

Secrétaire de séance : Madame Clarisse DULUC

Date de la convocation : 27 octobre 2021
Date de l'affichage : 27 octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20211104-20211104-Quest2-DE
Date de télétransmission : 08/11/2021
Date de réception préfecture : 08/11/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 4 novembre 2021

Question n° 2 Application du régime fiscal de Fiscalité Professionnel Unique (FPU) à Cœur de France

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Monsieur le Président expose les dispositions des articles 1379-0 bis et 1609 nonies C du Code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'instaurer le régime de Fiscalité Professionnel Unique (FPU).

En optant pour le régime de la FPU, par délibération prise avant le 31 décembre 2021, la Communauté de communes Cœur de France se substituera à ses communes membres pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, des produits de la fiscalité professionnelle, dès 2021, à savoir :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE),
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- la dotation de compensation pour suppression de la part salaire (CSP) intégrée dans l'enveloppe DGF,
- la taxe additionnelle au foncier non bâti,
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER).

De façon à neutraliser l'impact de ces transferts sur les budgets communaux, un mécanisme d'Attribution de Compensation (AC) sera institué (dépense obligatoire).

Une Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT) composée de représentants de l'ensemble des communes membres, sera chargée de définir les méthodes d'évaluation et de calculer les montants à prendre en compte dans ce cadre.

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale ainsi que les articles 17 à 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982 ;

vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1379-0 bis et 1609 nonies C ;

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5214-16 ;

vu l'arrêté préfectoral n° 2012-1-1199 du 12 octobre 2012 portant création de la Communauté de communes Cœur de France ;

considérant que les communautés de communes dont la population est inférieure à 500 000 habitants et qui sont compétentes en matière d'aménagement, gestion et entretien des zones d'activité économique d'intérêt communautaire, peuvent, sur délibération prise à la majorité simple des membres du Conseil communautaire, opter pour le régime de la FPU ;

considérant qu'un passage à la FPU permet l'harmonisation du taux d'imposition de la CFE sur l'ensemble du territoire ;

considérant qu'il est pertinent d'évoluer désormais vers une FPU ;

Monsieur le Président propose l'institution, au niveau de la Communauté de communes Cœur de France, à compter du 1^{er} janvier 2022, du régime de la fiscalité professionnelle unique

Le Conseil communautaire, ayant décidé de procéder à un vote à bulletin secret, à la demande de Madame Édith MICHELIC, accepte avec 29 voix pour et 5 voix contre l'institution, au niveau de la Communauté de communes Cœur de France, à compter du 1^{er} janvier 2022, du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le Président



Daniel BÔNE



Séance du jeudi 4 novembre 2021

Question n° 3
Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi 4 novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLEÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	Remplacé par Roger PORTMANN
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Pouvoir à Patrick BIGOT
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	Absent
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Serge AUDONNET Pouvoir à Francis BLONDIEAU
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTRE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Absente Excusée Pouvoir à Didier DEVASSINE
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	Remplacé par Gérard MARTEAU
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 34

Secrétaire de séance : Madame Clarisse DULUC

Date de la convocation : 27 octobre 2021
Date de l'affichage : 27 octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20211104-20211104Quest3-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 4 novembre 2021

Question n° 3 Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

L'Etat souhaite au travers de l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) disposer d'un contrat chapeau pour accompagner la mise en œuvre des stratégies des territoires.

Ce contrat doit permettre :

- de regrouper les démarches contractuelles existantes,
- de simplifier et mettre en cohérence les programmes d'aides de l'Etat,
- traduire une ambition écologique,
- mettre en œuvre le plan de relance,
- mettre en avant les thématiques phares du territoire en relation avec les objectifs de l'Etat, par exemple :
 - transition écologique
 - transition numérique
 - mobilité et urbanisme durable
 - revitalisation des centralités
 - accès aux soins et aux services

Il sera signé par l'Etat, la Région, le Département et les Communautés de communs Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud, Cœur de France, Le Dunois et du Pays Berry Saint-Amandois qui sera le porteur administratif.

Un document présenté lors du comité de pilotage du 21 octobre 2021 comprend un état des lieux, la stratégie du territoire, les projets et opérations majeures qui en découlent (*document joint à la synthèse*).

Vu la politique des contrats de transition écologique portée par le Ministère de la Transition Ecologique ;

vu la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 sur la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique ;

considérant l'importance d'accompagner la transition écologique de notre tissu économique afin de créer les conditions d'un développement créateur d'emplois durables et d'innovations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **s'engager dans la démarche du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;**
- **effectuer toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de ce document ;**
- **signer le contrat ainsi que les avenants à venir.**

Le Président



Daniel BÔNE